

SUISSE

LE PREMIER ROUND AUX PÈRES

16 avril 2011 - BERNE CHRISTIANE IMSAND

DIVORCES Pères et mères se réunissaient hier à Berne pour parler de l'autorité parentale conjointe. Simonetta Sommaruga devra mettre de l'eau dans son vin.



Depuis trois mois, Simonetta Sommaruga est prise à partie par les pères divorcés pour avoir repoussé le projet sur l'autorité parentale conjointe afin de le compléter par de nouvelles dispositions sur les pensions alimentaires. Accusée de manoeuvres dilatoires, la conseillère fédérale s'apprête à revoir sa copie.

Dans le cadre d'une table ronde à laquelle elle avait convié les principaux acteurs du dossier, elle a laissé entendre hier que les deux projets seraient découplés. Le Département fédéral de justice et police présentera donc dans quelques semaines un projet de révision du code civil qui fera de l'autorité parentale conjointe la règle. Les questions patrimoniales seront traitées dans un deuxième temps.

Une quarantaine de personnes représentant la Confédération, les associations de pères et de mères ainsi que des organisations familiales et de protection de l'enfant ont participé à la table ronde. La récente prise de position de la Commission des affaires juridiques du Conseil national a pesé lourd dans la discussion. La commission a adopté le 8 avril dernier une motion qui charge le Conseil fédéral d'aller de l'avant en découplant les deux projets. La décision a été prise par un vote sans appel de 15 voix contre deux.

Commentaire de Simonetta Sommaruga: "Le Conseil fédéral pourrait accueillir favorablement cette motion." Traduit de la langue de bois, cela signifie que la conseillère fédérale sera contrainte de décevoir les organisations féministes, notamment les femmes socialistes qui estiment qu'il ne peut pas y avoir d'autorité parentale conjointe sans convention parentale qui règle les frais d'entretien.

Une victoire d'étape

C'est une victoire d'étape pour les mouvements de la condition paternelle qui se sont livrés à un intense lobbying au cours de ces dernières semaines. Ils se félicitent également du climat de la discussion. "Le principe de la co-responsabilité parentale a été reconnu par toutes les parties", se réjouit Paul Ménard, président de l'association "Père pour toujours" et membre de la Coordination romande des organisations paternelles (Crop).

Simonetta Sommaruga ne renonce pas pour autant à son idée de régler rapidement la question des contributions d'entretien. "Des progrès sont indispensables dans ce domaine également pour que le partage de la responsabilité entre les deux parents contribue effectivement au bien de l'enfant", a-t-elle déclaré hier. Réponse de Paul Ménard: "Nous ne sommes pas opposés à aborder la problématique des contributions d'entretien. On peut notamment envisager des mesures fiscales. Mais c'est un problème complexe dont la résolution prendra des années alors que la question de l'autorité parentale conjointe peut être réglée rapidement".

Deux réalités s'opposent à cet égard. D'un côté les mères de familles monoparentales n'ont que les yeux pour pleurer si le père n'est pas en mesure de payer une contribution d'entretien, de l'autre le Crop estime que l'on ne tient pas suffisamment compte de la situation matérielle des pères divorcés qui est souvent précaire.